

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°43-2024

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le deux décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 14	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (absent jusqu'à la délibération 47), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 26/11/2024	
<u>Date d'affichage</u> 26/11/2024	
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

OBJET : Délibération pour l'attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire de l'école de Terssac pour le goûter de Noël

Afin de pouvoir organiser le goûter de Noël (nappes, gobelets, chocolats, boissons, etc.), Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention, à la coopérative scolaire de l'école, de 5 euros par élève inscrit à cette période-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix et 1 absent, DÉCIDE :

- D'ADOPTER l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'école, de 5 euros par élève inscrit à cette période-là. (effectifs de 105 élèves soit 525€)
- Que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget en cours.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Philippe CHABBAL

Yves CHAPRON

